



Extensions des carrières de Saint-Colomban : Pour qui ? Pourquoi ?

Qui sommes-nous ?

Des habitant.e.s sensibles aux sujets liés à la **protection** de nos territoires, de notre **environnement** et d'une **agriculture à taille humaine**. Mobilisée depuis début 2020, notre association compte à ce jour de nombreux adhérents et soutiens, particuliers ou organisations, provenant en particulier de Grand-Lieu Communauté, et plus largement du Pays de Retz. Sa gouvernance est assurée collégalement par un conseil d'administration composé de 13 co-président.e.s.

Quelles sont nos valeurs ?

Nous souhaitons alerter habitant.e.s et élu.e.s sur l'**urgence** de la situation et la radicalité de la **transformation de notre territoire**. Nous voulons inverser la pression actuelle mise par les industriels (carriers et maraîchers) et souligner les contradictions, par exemple : protection souhaitée et affichée de l'environnement, de l'eau, des paysages, de l'agriculture et du « manger local », mais bétonisation et exploitation sans limite du sable, perte du contrôle de l'expansion des maraîchers industriels et disparition des fermes à taille humaine.

Le sable ...

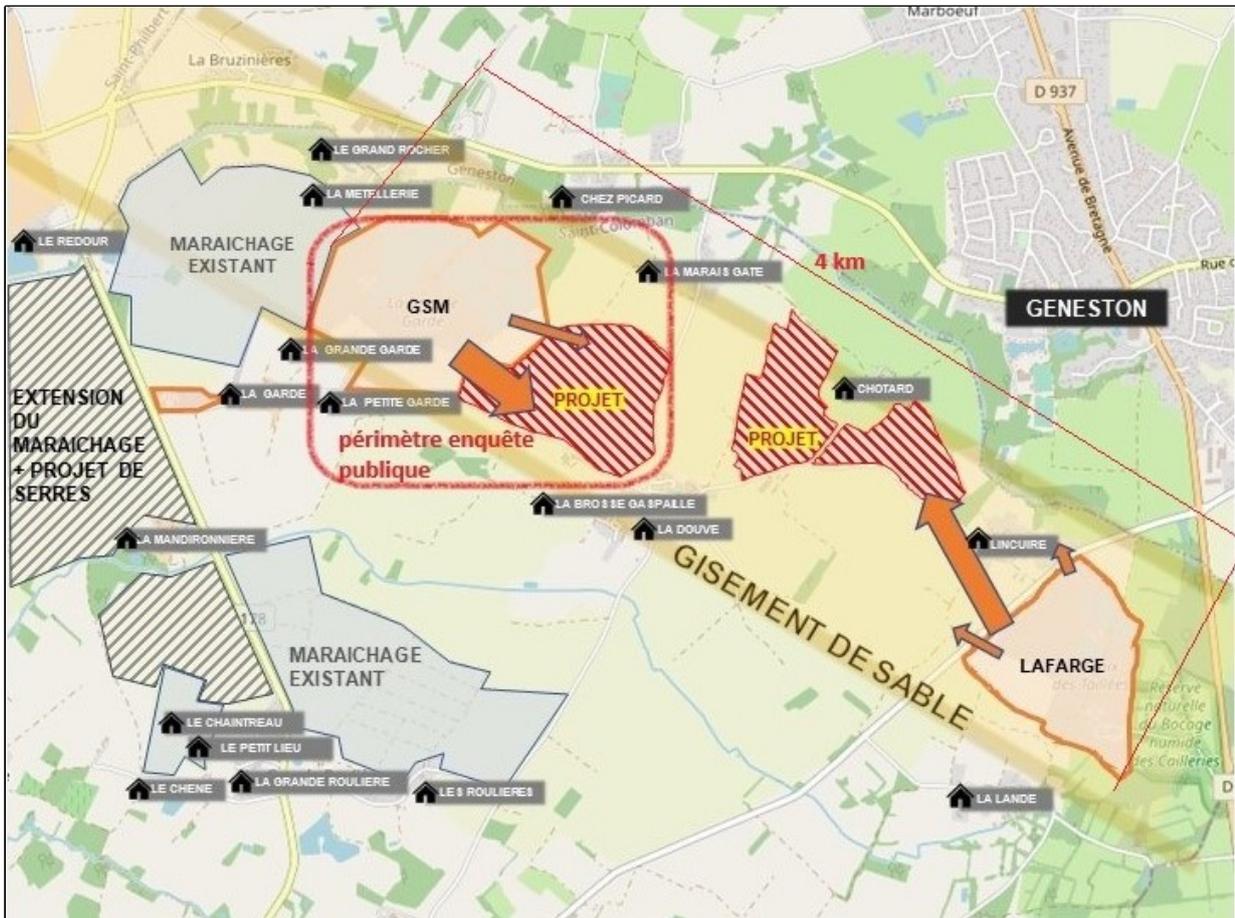
Après l'eau, il est la **2ème ressource la plus consommée au niveau mondial**. Selon le rapport d'ONU Environnement « *sable et développement durable* » publié en mai 2019, la **demande** en sable a été **multipliée par trois au cours des 20 dernières années**. C'est donc une ressource non-renouvelable très convoitée qui crée de plus en plus de tensions dans le monde. Le sable est utilisé en majorité pour la production de **béton** et le **secteur BTP**. Localement, le sable de Saint-Colomban intéresse particulièrement le **maraîchage industriel** qui consomme de 20 à 30% de la production. Il faut des millions d'années à la nature pour qu'elle produise un grain de sable.

... À Saint-Colomban

Sur cette commune, deux carrières sont présentes depuis déjà 20 ans. Leurs arrêtés préfectoraux leur permettent d'extraire **750 000 tonnes de sable par an**, sur une surface globale de **114 ha**. On estime à environ **12 millions de tonnes de sable qui y ont été extraits depuis le démarrage** de leur activité, ce qui représente l'équivalent de **50 000 maisons en parpaing**. L'une est gérée par la société GSM (HeidelbergCement Group) et l'autre par Lafarge granulats (groupe Holcim).

Les gisements actuels étant bientôt épuisés, les industriels ont pour projet d'**étendre** leurs **zones d'extraction de près de 70 ha** (40 ha + 30 ha).

Voici l'emprise actuelle des deux sites d'extraction et des extensions envisagées :



Le projet d'extension de Lafarge, qui se situe en plein milieu des deux carrières actuelles, aurait été reporté (et non pas annulé), suivant les indications apportées par GSM dans le dossier d'enquête publique (voir leur réponse à la MRAe).

Pourtant, début 2024, le maire avait annoncé lors de la cérémonie des vœux l'abandon du projet, information reprise dans de nombreux médias, par exemple :

<https://www.20minutes.fr/planete/environnement/4071057-20240117-loire-atlantique-pourquoi-lafarge-abandonne-projet-controverse-extension-carriere-sable>).

=> Nous souhaiterions donc tout d'abord un éclaircissement précis sur ce point, si important pour la compréhension globale des enjeux sur ce secteur et en particulier le projet de GSM dans son contexte : le projet Lafarge est-il annulé ou reporté ? Dans le 2ème cas, quelle est l'échéance de ce report ?

Nous nous en tiendrons donc dans cette contribution à maintenir dans notre carte le projet Lafarge puisque GSM le considère simplement « reporté » dans son dossier.

Ce qui frappe ce sont les dimensions colossales des projets d'extraction et le **mitage du territoire** : il signifie clairement de futures demandes d'extensions qui, à terme, rejoindront leur site actuel.

L'emprise globale pourrait alors atteindre plus de 400 ha !

Aussi, pourriez-vous nous communiquer la position actuelle de GSM concernant leurs ambitions sur de futurs projets d'extension, au-delà de celui présenté dans le dossier

L'ensemble de ces projets avait été classé en **Espaces Agricoles Pérennes (EAP)** depuis l'approbation du SCoT en 2013. Cet **engagement fort** permettait de **protéger la profession agricole** pendant 20 ans vis-à-vis de porteurs de projets qui auraient d'autres ambitions pour les terres concernées.

Les carriers avaient été très clairement informés dès cette époque de ces choix des collectivités aux différents niveaux : commune, communauté de commune et SCOT. Ils n'ont donc manifestement pas souhaité anticiper...

Les **valeurs** que nous défendons sont fortement **mises en cause** par les projets envisagés par les carrières. **Ce document a donc vocation à alerter et éclairer sur les principaux enjeux.**

UNE AGRICULTURE LOCALE ET PAYSANNE

L'agriculture en polyculture élevage, déjà en difficulté, est mise à mal avec un **développement massif du maraîchage industriel** sur Grand-Lieu Communauté, mais aussi plus largement dans le Pays de Retz. Dans un contexte agricole difficile, ce développement est aussi **favorisé par la proximité des carrières** qui fournissent le sable, prisé pour la culture de mâche, notamment.

La pression foncière exercée par le maraîchage industriel et les carrières **met alors en péril les terres destinées à une agriculture paysanne au débouché local.**

Pour exemple, en 2021, deux fermes ont été transformées en exploitations industrielles rien que sur la commune de Saint Colomban. D'ici 10 ans, un exploitant sur deux partira à la retraite, et devra alors transmettre ses terres. Dans ce contexte, nous craignons que d'importantes surfaces continuent à tomber aux mains de ces maraîchers industriels.

Depuis plusieurs années, la demande d'une alimentation de qualité et locale (circuits-courts) a pourtant largement augmenté.

Au local, le PAT (*Projet Alimentaire Territorial*) du Pays de Retz va en ce sens :

Enjeu 1 : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous.

Enjeu 3 : Faciliter les débouchés locaux aux producteurs-rices et leur accessibilité à la consommation.

Enjeu 5 : Pérenniser le foncier et les activités agricoles, et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques.

Plus largement, la loi *Agriculture et Alimentation (EGALIM 1)* poursuit des objectifs similaires, notamment :

- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits.
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Nous saluons ces ambitions et soutenons ces engagements forts.

Or, le **maraîchage industriel, dont une grosse partie de son activité dépend du sable, va à l'encontre des dynamiques souhaitées** : il est principalement à **vocation exportatrice** (marché européen de la mâche, par exemple) vers les moyennes et grandes surfaces.

Il doit être systématiquement en **surproduction** pour ne pas risquer de rupture d'approvisionnement. Il n'a donc pas vocation à nourrir les populations locales, ni à fournir une alimentation diversifiée. Cette surproduction génère un **gaspillage très important**, source de dépôts de déchets organiques et plastiques sans solution de traitement.

Malheureusement, la dérogation aux Espaces Agricoles Pérennes qui a été prise sous la pression des carrières, en septembre 2022, par les élus du PETR n'est pas en phase avec leurs autres engagements.

Permettre l'extension des carrières c'est renforcer l'expansion du maraîchage industriel

- par la proximité de leur approvisionnement en sable : plus proche il coûte beaucoup moins cher ;
- par la création de zones remblayées remises en culture, qui ne pourront être exploitées que par les maraîchers industriels dont les plantations et semis n'ont pas besoin d'un sol fertile.

En effet, les aménagements créés, selon la *Chambre d'Agriculture*, ne sont **adaptés qu'à des cultures de surface, une agriculture sans sous-sol** (indications données lors des réunions publiques de « consultation »). Même chose pour les carrières de sable : les sols qui ont mis des millénaires à se créer ne peuvent évidemment pas se refaire à l'identique sur une base de déchets inertes.

A aucun moment nous n'avons connaissance des effets cumulés de ces deux industries (carrière et maraîchage) dans le dossier présenté : pouvez-vous nous le confirmer ? Est-ce normal ?

LA RESSOURCE EN EAU

Les projets se situent sur la **nappe de Grand-Lieu** (appelée aussi nappe des sables), **capitale pour l'approvisionnement en eau des affluents du lac de Grand-Lieu**, emblématique de notre territoire.

L'évaporation des plans d'eau formés par les carrières après extraction, à laquelle on ajoute l'eau qui part avec le sable extrait, provoquera à terme, chaque année, l'évaporation **de plus 650 000 m3** pour la nappe de Grand-Lieu (surface GSM + Lafarge actuel) et même de près d'un million de m3 si Lafarge s'étendait (évaporation proche d'un mètre de hauteur sur une surface en eau). C'est l'équivalent de la consommation domestique annuelle de 20 000 à 30 000 habitants.

L'extension conjointe des maraîchers industriels qui modifie les sols en substrats drainés avec l'utilisation d'intrants et de phytosanitaires, associée à un arrosage abondant qui lessive ces produits vers les drains dont l'exutoire sont les ruisseaux qui alimentent le lac dont la qualité des eaux est très dégradée, amplifie le problème. C'est un des effets cumulés qui n'apparaît étonnement pas dans le dossier.

Or, la **préservation** de la ressource en eau est **cruciale** : pour la consommation de l'être humain, pour abreuver le bétail, conserver l'équilibre du sol, sa fertilité et donc les rendements agricoles indispensables à la subsistance de l'Homme.

La *Commission Locale de l'Eau* réalise actuellement une **étude HMUC** (Hydrologie Milieux Usages Climat), sur plusieurs années, qui permettra de connaître plus globalement la pression des prélèvements sur ce bassin. **L'impact des activités d'extraction de sable sur l'eau étant avéré**, nous pensons qu'il est **essentiel d'attendre les recommandations rendues par cette étude**, ainsi que celles des conclusions du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), qui la prolongera, avant d'envisager toute extension. **L'avis défavorable au projet de la CLE va d'ailleurs dans ce sens.**

LA BIODIVERSITE

Les carrières entraînent un **changement radical et profond du milieu**. Elles représentent une **coupure franche dans la Trame Verte et Bleue** (TVB), qui porte pourtant l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. En effet, les carrières signifient une **rupture du milieu protégé** : à savoir, le réseau aquatique et hydraulique des mares et prairies. Une fois l'activité d'extraction terminée, la biodiversité ne pourra jamais revenir comme avant.

La **préservation du bocage** (champs et prairies fertiles, entourées de haies vives et de chemins) est une des variables **indispensables à la préservation de la biodiversité**. A l'inverse, sa destruction entraîne la raréfaction des habitats et de la ressource alimentaire de nombreuses espèces, celles qui forment la biodiversité ordinaire de nos territoires. Son fort **déclin** est une **catastrophe pour la survie même de l'Homme**.

Pourtant il semble qu'aujourd'hui, une des espèces qui se porte le mieux dans les carrières de Saint-Colomban soit le sanglier, pour lequel ces sites à l'abri représentent une belle opportunité de développement.

DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

Notre territoire est attractif et présente aujourd'hui une démographie très dynamique. Les besoins en logement sont donc bien réels. Cependant, **le béton ne peut plus être une réponse sur le long terme**. D'une part, comme on l'a vu, le sable **n'est pas une ressource renouvelable**. Le **béton** quant à lui, globalement **fortement émetteur de gaz à effet de serre** (voir paragraphe suivant), répond très difficilement aux enjeux ambitieux de la RT 2020 (norme thermique de construction). Son fort impact carbone ne répond pas aux prérogatives d'isolation et de construction des nouveaux bâtiments. Pour résumer : cette technique qui, par sa facilité de mise en œuvre et la disponibilité des matériaux, s'est très fortement développée depuis le milieu du 20^{ème} siècle n'est plus en phase avec les enjeux de demain.

Nous pensons qu'il n'est **pas sérieux de continuer à repousser cette problématique** et qu'il est temps pour notre territoire de s'en saisir et d'y apporter des réponses fortes.

En complément d'une meilleure densification et conception de logements neufs, un état des lieux des logements vacants, des meilleures utilisations des locaux, une diversification des formes et types de construction doivent aussi être envisagés pour réduire les besoins en construction, en privilégiant la rénovation et la réutilisation des bâtiments plutôt que leur démolition. Sylvain Grisot, urbaniste nantais, donne dans son ouvrage « Redirection urbaine » de multiples clés à ce sujet.

Toutes ces nouvelles dynamiques permettraient de **planifier** et fortement **réduire l'utilisation du sable**. À l'inverse, **autoriser les extensions ne permet pas aux industriels (et à toute la filière) de réinventer l'utilisation de cette ressource**. Le sable, dorénavant, ne doit plus être gaspillé mais être considéré comme une ressource qu'il convient de préserver pour les usages où il est réellement indispensable.

Mettre en avant le développement et le soutien à ces innovations permettrait de donner à notre territoire une **position de précurseur** pour une **réelle transition écologique**. A l'image, par exemple, du futur lycée de Saint Philbert de Grand-Lieu, qui sera construit avec des matériaux biosourcés. (1 500 lycéens demain à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, OF, 26/02/2022)

Nous nous interrogeons également sur le **chiffage des besoins en sable** (selon les besoins en construction de logements et infrastructures) : la superficie de l'extensions correspond-elle aux besoins réels ? Nous sommes ici dans une situation où c'est l'offre qui va entraîner la demande, or désormais en matière de ressource naturelle, il faudrait plutôt **répondre à des besoins précis, argumentés et discutés**.

Pour les entreprises du BTP, ouvrir une carrière, c'est **avant tout s'assurer une présence sur le territoire**. C'est aussi développer de nouveaux marchés, sur des perspectives qui tablent sur un type de croissance, sans tenir compte du nouveau contexte (dérèglement climatique, dérèglement du biotope), des nouvelles aspirations sociales, et des innovations techniques.

Sur ce sujet, concernant le document commun mis à disposition par GSM et Lafarge lors de la consultation ou la concertation font apparaître en page 11 une destination des matériaux à (seulement) 35% pour le Pays de Retz, une bonne partie étant d'ailleurs très certainement à destination du maraîchage industriel, fortement implanté dans ce territoire. Le reste permet donc d'alimenter très certainement les applications béton des grandes villes voisines.

Pourtant, nous entendons régulièrement que le sable de Saint-Colomban est surtout destiné aux constructions locales : aussi, nous souhaiterions que GM précise réellement la destination géographique finale du béton fabriqué avec le sable qu'il commercialise. Nous souhaiterions savoir aussi, sur toute la durée de l'exploitation, les engagements réels de GSM sur son utilisation locale. Nous percevons en effet mal comment un industriel peut refuser des opportunités de contrat plus lointains, dans un moment où la crise du bâtiment est sévère.

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Il serait parait-il pertinent de préserver la production de sable à Saint-Colomban pour éviter un acheminement plus long qui générerait d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES) lors de son transport.

Cet argument, de bon sens au premier abord, n'est finalement pas recevable si l'on considère plus globalement la situation : **les émissions de GES lors du transport sont marginales en comparaison de ceux générés lors de la production de ciment** et de son transport, ingrédient indispensable au béton.

En effet, si l'on compare :

- d'un côté, les GES émis par le transport d'un camion rempli de sable sur une distance de 50 km (qui, pour des raisons économiques est la distance maximale possible) avec son retour à vide ;
 - de l'autre côté, les GES émis par la fabrication du ciment à ajouter à ce sable pour réaliser au final le béton qui en résultera ;
- Le rapport est dans le meilleur cas de 1 à 10 !

Ou dit autrement : **le ciment émet aujourd'hui à minima 10 fois plus de GES pour sa fabrication que le seul transport du sable correspondant**. Et ce calcul, que nous tenons à votre disposition, ne prend pas en compte les émissions liées au transport du ciment lui-même ou des autres matériaux nécessaires. Il ne prend pas non plus en compte le transport depuis les centrales à béton vers les lieux d'utilisation finaux.

Rappelons que le **ciment** représente **plus de 7% de toutes les émissions de GES causées par l'activité humaine à l'échelle internationale, soit trois fois plus que le transport aérien !**

<https://www.geo.fr/environnement/le-beton-ciment-troisieme-pays-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-206744>

<https://www.build-green.fr/le-beton-le-materiau-le-plus-destructeur-sur-terre/>).

Le secteur du **BTP** est l'un des principaux producteurs de déchets, que GSM sera d'ailleurs heureux d'accueillir dans sa carrière. Il devient donc **urgent de sortir des systèmes de construction actuels**, fondés sur des ressources non renouvelables, utilisant des procédés dommageables pour la planète et générant une quantité de déchets qu'il faut ensuite gérer (la durée de vie du moyenne du béton est d'environ 50 ans).

Par ailleurs, la préservation d'une **activité agricole en polyculture élevage** permet le **maintien de prairies**. Elles sont de véritables **puits de carbone**, qui permettent de capter et stocker du CO₂, de façon particulièrement intéressante. En effet :

- une rotation pairie temporaire/culture stocke 260 kg C/ha/an
- une prairie permanente stocke chaque année 210 kg C/ha/an. (Source : étude INRAE 4 pour 1000)

Préserver le bocage et l'agriculture en polyculture élevage c'est donc agir pour limiter nos émissions de GES.

LES EMPLOIS

Dans la présentation de leur projet présenté lors de la consultation (voir document joint page 11), les entreprises GSM et Lafarge justifient d'« **une activité créatrice d'emplois sur le territoire** ». Cette information a par ailleurs été reprise dans le document à destination du SCOT (remis en page 250 de l'étude d'impact).

Concernant spécifiquement la sablière GSM, il est fait état de 12 salariés et 12 sous-traitants dans le document lié à la consultation (page 6). Or, dans l'étude d'impact (1ère ligne du tableau « milieu humain ») Il n'est pourtant **pas fait mention d'un seul emploi créé**, mais uniquement de la conservation des emplois actuels et qui seraient au nombre de 10.

En résumé, entre les chiffres annoncés préalablement et la réalité il y a une différence : des précisions sur ce point sont nécessaires.

Nous n'avons pas non plus eu d'information précise pour savoir si ces emplois pourraient être remis en cause si la carrière arrêtait son exploitation, compte-tenu de la nécessité de remise en état ou de projets à venir sur le site.

Par ailleurs, il faut souligner l'impact en terme d'emplois que l'activité agricole génère. En effet, d'après l'estimation réalisée par les Chambres d'Agriculture, **un emploi sur une exploitation engendre quatre à cinq emplois indirects liés à l'agriculture**. Ils ont par ailleurs l'**avantage d'être pérennes**, alors que l'extraction de sable ne durera qu'une période limitée. Ils seront très clairement et irrémédiablement détruits par les extensions envisagées.

Enfin, d'autres techniques de construction ou de rénovation permettent **la création d'emplois non-délocalisables**. En effet, des matériaux biosourcés sont à forte intensité sociale (ils représentent un important besoin en main-d'œuvre). Une opportunité pour notre territoire qui pourrait aussi l'accompagner, en particulier par des plans de formations.

Ces nouvelles filières seront, dans tous les cas, un jour ou l'autre, amenées à se développer : nos **territoires** feront-ils ensemble le pari d'être **précurseurs** dans ce domaine ?

ET APRES L'EXTRACTION ?

Sur la reconversion agricole : une partie des zones doit être **remblayée par des matériaux inertes issus de chantiers**, pour ensuite envisager une remise en culture. Elle nécessite donc un apport considérable de ces déchets.

Connait-on vraiment les **origines géographiques** de ceux-ci ? Les émissions de GES générées dans ce cadre ont-elles été calculées ? Les quantités de matériaux disponibles localement seront probablement très loin d'être suffisantes pour les surfaces énormes qui sont envisagées : quelle garantie GSM apporte sur ce point ?

Par ailleurs, ces aménagements, selon la *Chambre d'Agriculture*, ne sont **adaptés qu'à des cultures de surface, une agriculture sans sous-sol**. Les sols qui ont mis des millénaires à se créer ne peuvent évidemment pas se refaire à l'identique sur une base de déchets inertes. Faire miroiter un **retour de dizaines d'hectares vers l'agriculture** est donc une vue de l'esprit qui est **irréalisable**.

Nous souhaitons, également, poser la question du **contrôle des matériaux** utilisés pour remblayer les zones. Aujourd'hui, la *DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)* n'assure ce contrôle que très rarement (au mieux tous les trois à quatre ans). Le reste est de « l'auto-contrôle ».

Il existe d'ailleurs au moins un précédent (le bois de la Garenne en Seine-et-Marne) d'une ancienne carrière de sable remblayée avec des matériaux annoncés « inertes » mais qui, finalement, après découverte par le nouvel acquéreur, s'avèrent être classés « **dangereux** » tant leur toxicité est élevée. (« 800 000 m³ de déchets toxiques découverts dans un bois cédé par l'Etat », *Le Point*, 27/02/2022).

Quand le dernier grain de sable aura été extrait et que **GSM sera parti, qui alors aura à sa charge l'entretien et l'exploitation du site ?**

Nous posons la question de la **sécurité des sites**. Elle sera probablement sous la responsabilité directe ou indirecte des collectivités : baignades illégales, intrusions, prolifération des sangliers, etc. Ces problèmes existent déjà alors que les industriels sont présents. Qu'en sera-t-il demain quand ils auront quitté le territoire ? Les seuls périmètres des zones d'extractions actuels représentent une dizaine de kilomètres de clôture, donnant accès à des dizaines d'hectares de plan d'eau. Rien que **ces chiffres donnent le vertige sur la difficulté d'assurer indéfiniment leur surveillance**.

Pour avancer sur cette question, nous souhaiterions savoir **quelles sont les intrusions actuelles sur le site GSM ? Quelles garanties GSM apporte sur la surveillance des sites après la fin d'exploitation ?**

EVITER, REDUIRE et COMPENSER

La séquence ERC (« Éviter, réduire, compenser »), qu'elle soit pour les Espaces Agricoles Pérennes, les zones humides ou toute atteinte à l'environnement, a pour objectif de **limiter au maximum les altérations à un territoire**. Éviter d'abord, réduire ensuite - celles qui n'ont pas pu être suffisamment évitées - et, au final seulement, compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Alors même que **les deux premiers volets (éviter, réduire) n'ont jamais été évoqués**, les compensations environnementales agricoles et foncières à mettre en place dans ces projets sont sur la table depuis longtemps. Travailler sur ces compensations met directement de côté ces deux premiers volets.

Nous pensons que les multiples impacts précédemment évoqués justifient, pourtant, de les regarder avec la plus grande attention. Et si l'évitement complet de ces projets s'avérait difficile à très court terme, alors **leur réduction ne peut être écartée tant l'ampleur des projets** est colossale pour ce territoire.

EN CONCLUSION

Les choix à venir seront déterminants. Nous nous devons tou.te.s, à tous niveaux, de réfléchir à **comment faire autrement, avant d'être réellement dans le mur**.

Nous avons l'occasion de **préserver** notre **cadre de vie**, et de saisir cette réelle **opportunité** d'avoir un large impact sur la **protection de l'environnement**, à l'heure où les conséquences de l'activité humaine sont avérées dans sa dégradation et sur l'évolution du changement climatique. C'est également une opportunité de **refuser que notre territoire soit instrumentalisé** par des industriels dont l'objectif est très largement financier. En effet, le sable est une **ressource commune et limitée** élaboré pendant des millénaires, qu'il convient donc de protéger pour des usages essentiels.

Au vu de la situation climatique et écologique actuelle, nous devons nous diriger vers des pratiques **plus protectrices du vivant**, de **l'environnement** et d'**une agriculture diversifiée** permettant une alimentation locale de qualité. Accepter l'extension des carrières de sable serait donc une **démarche incohérente et inappropriée** face aux enjeux à venir, une décision du passé laissée aux générations futures.

Nous ne sommes que de passage !

Les attentes aujourd'hui sont à la hauteur des possibles conséquences qu'auraient l'extension de la carrière : elles sont considérables. Ainsi, tant que les **nombreuses questions de fond** évoquées ici ne seront pas abordées et résolues, la **tension** va continuer à monter sur notre territoire. Et si, malheureusement, le feu vert était donné à ces projets en l'état, sans réelle concertation sur les enjeux colossaux qu'ils soulèvent, cela ne ferait qu'accentuer un **malaise actuel réellement profond**.

Comme nous avons essayé de le décrire dans ce document, le sable est à la croisée des chemins de nombreux enjeux : agriculture, paysages, biodiversité, emploi... C'est maintenant ou jamais l'**occasion d'aborder l'avenir de notre territoire** sous plusieurs dimensions stratégiques.

Nous sommes prêts à y travailler avec tou.te.s celles et ceux qui le souhaitent.

CONTACTS & INFORMATIONS

latetedanslesable@retzien.fr <https://latetedanslesable.fr/>